

**Domaine de compétences  
par thème  
Transports  
N° 08.07.02**

**Séance du 22 mars 2018**

L'an deux mil dix- huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle,  
Mme WEBER Sylvie

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation  
16 / 03 / 2018

**Transports méridiens du RPI  
Année 2016 / 2017**

Date d'affichage  
26 / 03 / 2018

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Vu la facture du syndicat ST2b d'un montant de 6 613, 46 euros concernant le transport méridien pour les élèves de l'ex RPI Mairy-Mainville / Anoux pour l'année 2016 / 2017.

Vu que chaque commune a été destinataire d'une facture de 3 306,73 euros chacune représentant 50% du coût total;

Vu la convention du 07 octobre 2014 répartissant le coût du transport méridien en fonction du nombre d'élèves de chaque commune.

Vu le nombre d'élèves par commune :

Anoux: 8  
Mairy- Mainville: 36  
Extérieurs: 7  
Soit un total de 51

Le coût par village est donc de

Anoux: 6 613, 46 : 51 x 11,5 = 1 491, 27 euros  
Mairy- Mainville : 6 613, 46 : 51 X 39, 5 = 5 122, 19 euros



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc d'autoriser  
Monsieur le Maire à émettre un titre à l'encontre de la commune de Mairy-  
Mairville de **3 306, 73 - 1 491,27 = 1 815, 46 euros**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



Domaine de compétences  
par thème  
Environnement  
N° 08.08.01

Séance du 22 mars 2018

L'an deux mil dix- huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

**Procuration(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle,  
Mme WEBER Sylvie

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

16 / 03 / 2018

### Travaux dans le cadre des montants compensatoires du parc éolien

Date d'affichage

26 / 03 / 2018

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Le Maire précise que la société ENGIE GREEN sollicite une délibération du conseil municipal pour valider l'ensemble des projets qui leur sont présentés pour être financés dans le cadre des montants compensatoires, à savoir:

**Projet dans le cadre du budget amélioration du cadre de vie :**

- Aménagement du rond point et d'un massif pour un montant HT de 10 113 euros

- Aménagement d'un jardin du souvenir pour un montant HT de 7 492, 08 euros

- Fleurissement de la commune pour 2018 pour un montant TTC de 1 814, 84 euros

- Mécénat à l'occasion de la fête patronale du village pour un montant TTC de 1 651, 87 euros

**Projet directement lié aux éoliennes :**

- Aménagement d'un chemin de randonnée pour un montant TTC de 30 520, 80 euros.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'ensemble des projets.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

